

# POURQUOI CHOISIR ECOFIP ?

## NOS ATOUTS EXCLUSIFS

www.ecofip.com

### ECOFIP EN QUELQUES CHIFFRES

- n° 1** aux Pyramides 2014 du Magazine Investissement Conseils Catégorie Monteur Girardin ;
- n° 1** aux Palmarès 2014, 2012 et 2011 de la Revue Gestion de Fortune pour la catégorie Monteur en loi Girardin Industriel ;
- 110 000 000 €** d'investissements réalisés en 2014 ;
- 89 000 000 €** de dossiers ayant reçu l'agrément de la DGI entre 2012 et 2014 ;
- 1 600** entreprises financées en 2014 ;
- 457** partenaires CGP ;
- 60** salariés répartis dans le monde à votre service ;
- 37** demandes d'agrément fiscal déposées auprès des Services Fiscaux entre 2012 et 2014 ;
- 37** d'agréments fiscaux délivrés par la DGI entre 2012 et 2014 ;
- 8** bureaux dans le monde : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Nouvelle Calédonie, Polynésie, Paris et Lyon ;
- 1<sup>er</sup> Monteur** à dispenser des formations agréées, à la fois par la CIP, l'ANACOFI, la CNCIF, la Compagnie des CGPI et la CGPC ;
- 0** redressement fiscal.

### Les 3 atouts principaux d'ECOFIP pour un montage maîtrisé des opérations en Girardin Industriel :

- La **mutualisation** et la **diversification géographique** des investissements sur 6 à 7 sociétés, soit une trentaine d'exploitants / biens indépendants en tout.
- Le choix des sociétés et des matériels : une sélection de **biens standards non spécifiques à fort potentiel locatif** et de sociétés selon des critères stricts de solvabilité.
- Un réseau de 8 agences dans tous les DOM-COM et l'hexagone pour assurer une bonne gestion et un **réel suivi des investissements**.

### Les garanties d'Ecofip pour protéger l'investisseur et sa réduction d'impôt Girardin :

#### ECOFIP dispose à ce titre des meilleures garanties de montage en Girardin du marché :

- **RC PRO** : ECOFIP a souscrit auprès de COVEA RISKS SA une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle portant le N° 115.420.459 à hauteur de 1 500 000 euros par sinistre et par an.
- **RC et Dommages Chapeau Exploitants** : en cas d'accident d'un matériel exploitant non ou mal assuré, ECOFIP protège les investisseurs - associés des sociétés (SNC ou SAS) des demandes éventuelles de réparation en responsabilité civile et des pertes financières locatives.
- **Pertes Fiscales Indirectes** : intégrée aux contrats d'assurance Chapeau, cette garantie exclusive couvre le montant de la réduction d'impôts des investisseurs dans le cas d'une remise en cause de l'avantage fiscal liée à la perte totale des biens loués en cas de sinistre, l'agissement délictueux d'un intermédiaire ou d'un locataire, ou toute faute dont ECOFIP serait victime.
- **Garantie GPLUS - optionnelle** : pour garantir quoiqu'il arrive 100 % de la réduction d'impôts.



**ECOFIP**  
Ingénierie & financement outre-mer

PARIS 48 RUE LAURISTON - 75116 PARIS  
TÉL. 01 53 04 90 53 - FAX. 01 53 04 90 61 - [paris@ecofip.com](mailto:paris@ecofip.com)

SIÈGE SOCIAL MARTINIQUE  
IMMEUBLE PHÉNIX - ZAC DU LAREINTY - 97232 LE LAMENTIN  
TÉL. 05 96 51 22 22 - FAX : 05 96 51 70 70

